



uOttawa

**GUIDE DES NORMES
D'IDENTITÉ VISUELLE**



uOttawa

Normes d'identité visuelle

Ce document pourrait être périodiquement mis à jour.
Assurez-vous de consulter la version la plus récente.

Dernière révision: 16 août 2005.

0.0	AVANT-PROPOS
1.0	IDENTITÉ VISUELLE <ul style="list-style-type: none">• historique• structure
2.0	IDENTITÉ VISUELLE PRINCIPALE <ul style="list-style-type: none">• espace de dégagement• tailles minimales
3.0	IDENTITÉ VISUELLE SECONDAIRE <ul style="list-style-type: none">• espace de dégagement• tailles minimales
4.0	DÉNOMINATIONS <ul style="list-style-type: none">• structure• équipes
5.0	EXCEPTIONS <ul style="list-style-type: none">• images de fond• utilisations proscrites
6.0	COULEURS <ul style="list-style-type: none">• palette officielle• options
7.0	GESTION DES COULEURS <ul style="list-style-type: none">• règles d'utilisation• tonalités
8.0	GESTION DU LOGO <ul style="list-style-type: none">• couleurs de fond• images de fond
9.0	GESTION DE L'APPELLATION <ul style="list-style-type: none">• utilisations proscrites

Avant-propos

Ce document propose un survol des normes d'identité visuelle et du programme de symbolisation des Gee-Gees. Il contient les consignes d'utilisation de l'emblème, de la signature et des dénominations, ainsi que quelques restrictions particulières.

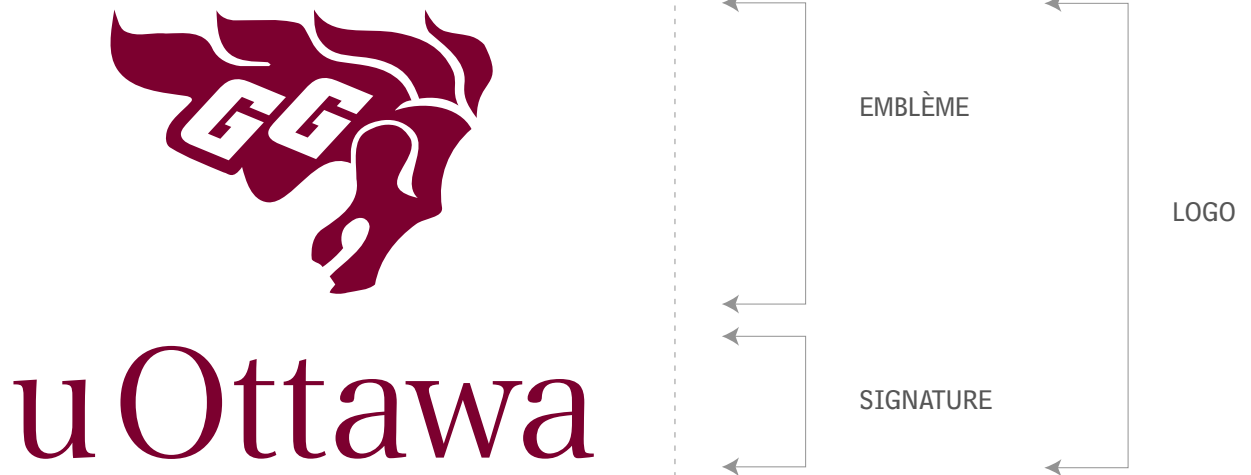
Les normes d'identification visuelle fixent certaines règles visant à affirmer et à renforcer l'identité de l'Université d'Ottawa. Notre objectif est de véhiculer et de promouvoir une image uniforme auprès du grand public, et de faire de notre nouvelle image de marque le reflet des Gee-Gees et de l'Université.

Les couleurs traditionnelles de l'Université sont le grenat et le gris. La première lettre des deux mots étant g, la presse anglophone avait pris l'habitude, il y a plusieurs années, de désigner les équipes sportives de l'Université d'Ottawa par le nom de Gee-Gees. La presse francophone a emboîté le pas et le nom Gee-Gees a ensuite été officiellement adopté. Les deux g sont superposés à la silhouette d'une tête de cheval, un animal qui symbolise la détermination et la fougue, deux qualités qui caractérisent les Gee-Gees. L'expression « gee-gee » désigne également le cheval qui est le meneur dans une course de chevaux.



u Ottawa

Le logo est composé de deux éléments, l'emblème et la signature, qui sont les éléments d'identification visuelle fondamentaux des Gee-Gees. Afin de préserver son intégrité d'application, l'identité visuelle ne tolère aucune modification.



EMBLÈME

L'emblème des Gee-Gees est l'élément graphique de base qui exprime l'image de marque des Gee-Gees. Ce pictogramme ne doit jamais être utilisé seul et doit toujours être accompagné de la signature (sauf « Exceptions » - voir section 5.0) pour assurer une présentation uniforme dans toutes les applications.

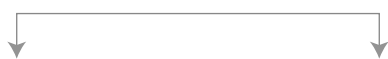
SIGNATURE

La signature est la « marque générique ». Elle est l'expression qui désigne, positionne et renforce l'image des Gee-Gees. Elle fait partie intégrante de la figure symbolique et est, par conséquent, indissociable de celle-ci (sauf « Exceptions » - voir section 5.0).

L'identité visuelle comprend les deux unités de base (emblème et signature) qui sont les éléments graphiques fondamentaux du programme de symbolisation des Gee-Gees. Elles peuvent être appuyées par des dénominations (voir section 3). Pour que son impact graphique soit maximisé, l'emblème doit bien se détacher afin d'apparaître comme un élément fort et distinct. Afin de conserver son intégrité d'application, il ne tolère aucune modification. La version secondaire (voir section 3) ne doit pas remplacer l'identité principale et ne doit être utilisée que dans les situations où l'espace est extrêmement restreint. [Son utilisation doit rester exceptionnelle.](#)

IDENTITÉ PRINCIPALE

EMBLÈME + SIGNATURE



uOttawa

La mesure « X » de définition des proportions permet de déterminer les rapports de taille entre les éléments qui constituent l'identité. « X » est la hauteur de la lettre en haut de casse (le O) dans la signature. Il est l'unité de mesure de base pour déterminer les proportions. L'espace de dégagement entre les différents éléments assure l'équilibre visuel. Afin de conserver l'uniformité de l'image de marque, tous les éléments graphiques doivent être extraits des fichiers électroniques approuvés.

ESPACE DE DÉGAGEMENT



IDENTITÉ PRINCIPALE



Les espaces de dégagement sont calculés aux extrémités de la dénomination (si plus large que la signature).

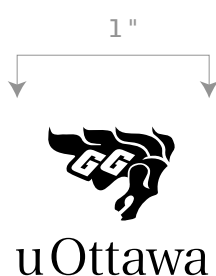
Le logo des Gee-Gees peut être réduit en fonction de l'espace disponible, pourvu que les tailles minimales prescrites soient respectées. La relation entre l'emblème et la signature (proportions et positions) ne peut en aucun cas être modifiée. Les ratios stipulés ont pour but de conserver une lisibilité adéquate.

IDENTITÉ PRINCIPALE - tailles minimales pour reproduction

PMS 202



NOIR



PMS 202 RENVERSÉ



NOIR RENVERSÉ



Si les normes graphiques spécifiées dans cette brochure ne correspondent pas à vos besoins, s.v.p. communiquer avec un responsable du comité des normes graphiques.

www.image.uOttawa.ca

La version secondaire ne doit pas remplacer l'identité principale. Elle n'est utilisée que dans les situations où l'espace est extrêmement restreint. [Son utilisation doit demeurer exceptionnelle.](#)

IDENTITÉ SECONDAIRE

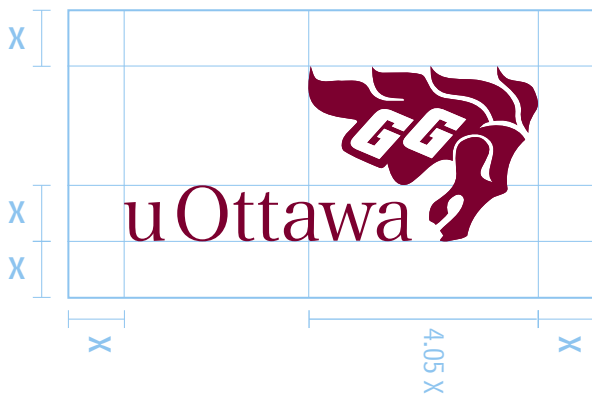
EMBLÈME + SIGNATURE



ESPACE DE DÉGAGEMENT



IDENTITÉ SECONDAIRE



IDENTITÉ SECONDAIRE - tailles minimales pour reproduction

PMS 202



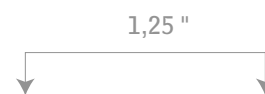
NOIR



PMS 202 RENVERSÉ

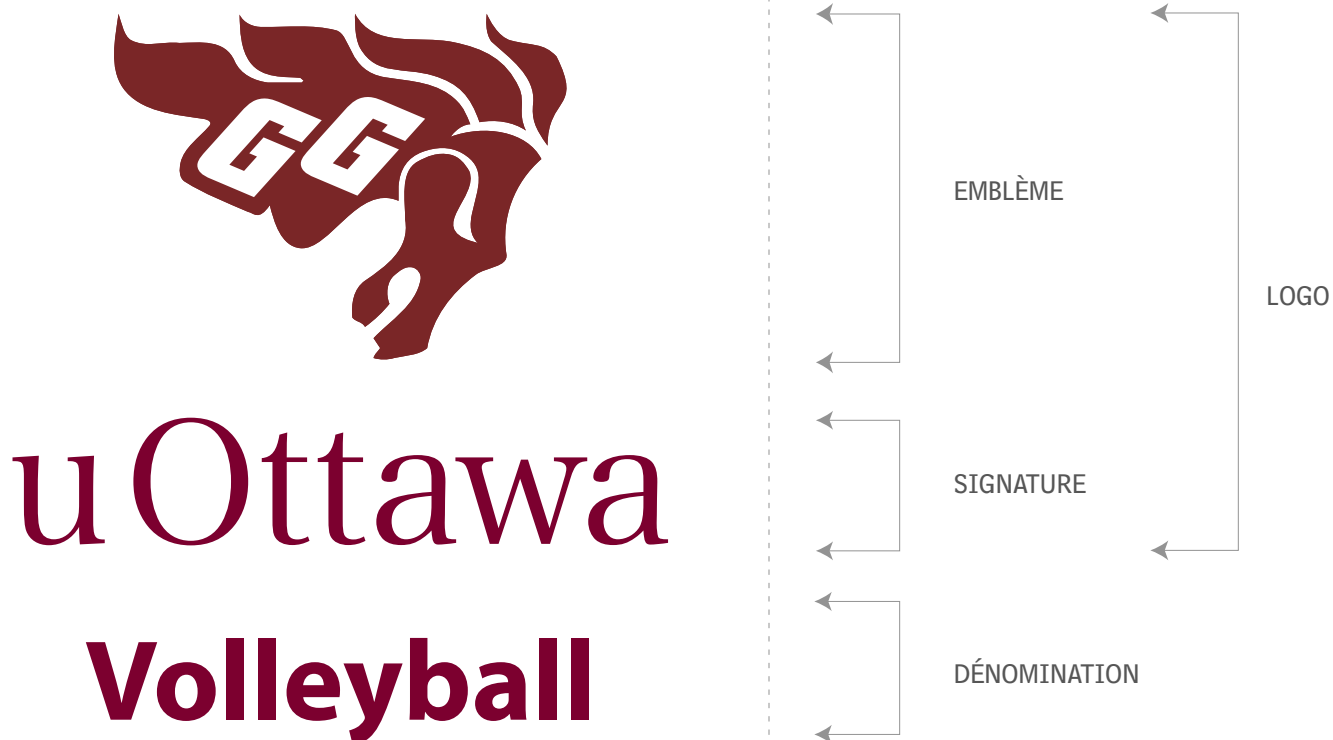


NOIR RENVERSÉ



Les dénominations appuient le logo des Gee-Gees. Tout autre logo accompagnateur est fortement déconseillé.

Les normes officielles demandent à ce que le français précède toujours l'anglais, peu importe la langue du document.



EMBLÈME

L'emblème des Gee-Gees est l'élément graphique de base qui exprime l'image de marque des Gee-Gees. Ce pictogramme ne doit jamais être utilisé seul et doit toujours être accompagné de la signature (sauf « Exceptions » - voir section 5.0) pour assurer une présentation uniforme dans toutes les applications.

SIGNATURE

La signature est la « marque générique ». Elle est l'expression qui désigne, positionne et renforce l'image des Gee-Gees. Elle fait partie intégrante de la figure symbolique et est, par conséquent, indissociable de celle-ci (sauf « Exceptions » - voir section 5.0).

DÉNOMINATIONS

Cet énoncé ne peut être utilisé que pour désigner les différentes unités des Gee-Gees.

ÉQUIPES - exemples



uOttawa
Aviron | Rowing



uOttawa
Badminton



uOttawa
Baseball



uOttawa
Basketball



uOttawa
Cheerleading



uOttawa
Conditionnement physique
Fitness



uOttawa
Cross-country



uOttawa
Danse | Dance



uOttawa
Entraîneur | Trainer

ÉQUIPES - exemples - suite



uOttawa
Équitation | Equestrian



uOttawa
Escrime | Fencing



uOttawa
Fastball



uOttawa
Football



uOttawa
Golf



uOttawa
Hockey



uOttawa
Intra-muros | Intramurals



uOttawa
Nage synchronisée
Synchronized Swimming

ÉQUIPES - exemples - suite



uOttawa
Natation | Swimming



uOttawa
Personnel | Staff



uOttawa
Ringette | Ringette



uOttawa
Rugby



uOttawa
Soccer



uOttawa
Ultimate



uOttawa
Volleyball



uOttawa
Waterpolo

Cette version du logo des Gee-Gees privée de la signature de l'Université ne peut s'appliquer que dans quelques cas exceptionnels (svp communiquer avec le Comité des normes graphiques pour obtenir une approbation : www.image.uOttawa.ca). Elle ne doit pas remplacer l'identité principale et son utilisation doit rester exceptionnelle.

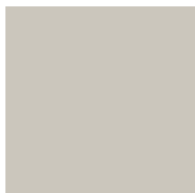
EXCEPTIONS

EMBLÈME



Le choix des couleurs joue un rôle prépondérant dans l'image de marque des Gee-Gees. Cette palette devra donc être gérée et utilisée avec rigueur afin de faciliter la mémorisation de l'identité. Toutes les déclinaisons de couleurs ont été conçues à partir de la charte de couleurs Pantone. Aucune autre couleur ne doit être utilisée pour remplacer ou modifier la palette officielle.

PALETTE OFFICIELLE



Les Pantone Warm Gray 4 C et 202 C doivent être utilisés pour l'impression sur papier couché. Les pantones Warm Gray 4 U et 194 U doivent être utilisés pour l'impression sur papier offset (non couché).

PALETTE OFFICIELLE

La charte de couleurs a été déclinée en Pantone, CMYK, RGB et Hexadécimal.



UOTTAWA GRIS



UOTTAWA GRENAT

PANTONE

Papier couché	PANTONE Warm Gray 4 C	PANTONE 202 C
---------------	--------------------------	------------------

Papier offset	PANTONE Warm Gray 4 U	PANTONE 194 U
---------------	--------------------------	------------------

CMYK

Papier couché	C: 0 M: 4 Y: 9 K: 24	C: 0 M: 100 Y: 61 K: 43
---------------	-------------------------------	----------------------------------

Papier offset	C: 0 M: 4 Y: 9 K: 24	C: 0 M: 100 Y: 64 K: 33
---------------	-------------------------------	----------------------------------

RGB*	R: 194 G: 186 B: 173	R: 143 G: 0 B: 26
-------------	----------------------------	-------------------------

HEXADECIMAL*	#B6ADA9	8F001A
---------------------	---------	--------

* Environnement sRGB IEC61966-2.1
(Moyenne entre les couleurs Web et vidéo)

PANTONE® : le système utilisé en imprimerie (autre que l'impression en quatre couleurs process) afin de fabriquer les encres de couleurs et dans d'autres applications afin de maintenir une constance dans les couleurs.

CMYK (Cyan, Magenta, Jaune, Noir) : aussi connu sous le nom de quadrichromie, c'est la méthode utilisée pour imprimer des photos et images en utilisant les couleurs cyan, magenta, jaune et noir. Les valeurs numériques attribuées font référence au pourcentage de chacune des quatre couleurs.

RGB (Rouge, Vert, Bleu) / HEX / « WEB SAFE » : la méthode utilisée pour obtenir une certaine couleur sur un écran; les valeurs numériques font référence à l'intensité de chacune des couleurs de base.

*Pantone® est une marque déposée de Pantone®, Inc. Les couleurs sont montrées à titre indicatif seulement et ne correspondent pas au standard Pantone®. Consulter la version la plus récente du « Pantone color formula guide » pour visualiser les couleurs précises.

La palette primaire est composée à partir de deux couleurs Pantone®. Les alternatives déclinées répondent aux exigences de différents modes d'impressions et sont conformes à l'identité de l'Université d'Ottawa. Les couleurs Pantone® suivies d'un « C » sont prévues pour impression sur papier couché et celles suivies d'un « U » sont prévues pour impression sur papier offset.

PALETTE OFFICIELLE



UOTTAWA GRIS



UOTTAWA GRENAT

2 PANTONE



100 %



100 %

PANTONE
Papier couché : Warm Gray 4 C
Papier offset : Warm Gray 4 U

PANTONE
202 C
194 U



uOttawa
Volleyball

CMYK



Papier couché : C:0 M:4 Y:9 K:24
Papier offset : C:0 M:4 Y:9 K:24



C:0 M:100 Y:61 K:43
C:0 M:100 Y:64 K:33



uOttawa
Volleyball

1 PANTONE



100 %

PANTONE
Papier couché : Warm Gray 4 C
Papier offset : Warm Gray 4 U



uOttawa
Volleyball

RGB



R:194 G:186 B:173



R:143 G:0 B:26



uOttawa
Volleyball

La présentation de l'identité visuelle en couleur sur fond blanc est la plus souhaitable mais ne répond pas à tous les besoins d'impression. Des possibilités d'applications sont proposées pour différentes situations. Dans le cas d'une application monochrome, le contraste doit être assez fort pour ne pas nuire à la visibilité du logo.

VERSION COULEUR - sur fond blanc et inversé



VERSION MONOCHROME - sur fond blanc et inversé



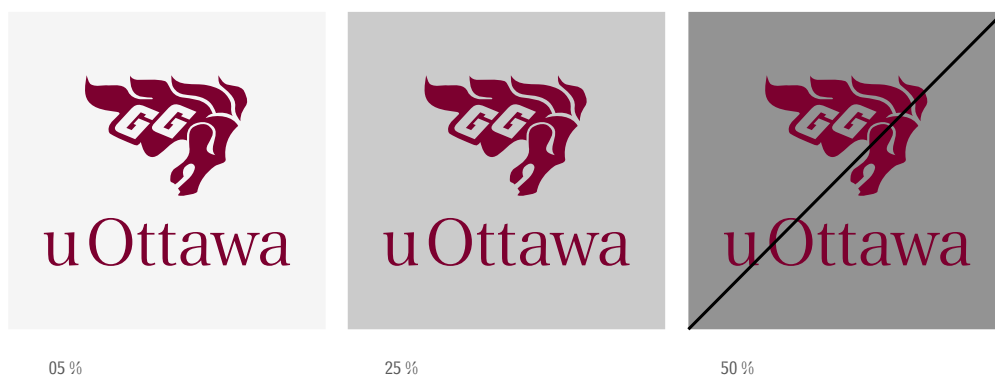
Dans les cas où un document est imprimé en une seule couleur (autre que le noir, le Pantone 202 C et le Pantone Warm Gray 4 C), il est préférable d'utiliser le logo en renversé (blanc sur fond de couleur).

Il faut éviter d'encadrer le logo, mais, idéalement, l'intégrer à un fond de couleur (par exemple, un bandeau).

Le principe d'évaluation des tonalités est une règle qui s'applique pour les couleurs et les tons de noir. En transférant en tons de gris les couleurs (cmyk, Pantone, rgb...), nous sommes en mesure d'évaluer les contrastes et d'assurer la lisibilité du logo.

ÉVALUATION DES CONTRASTES - sur pourcentages de noir

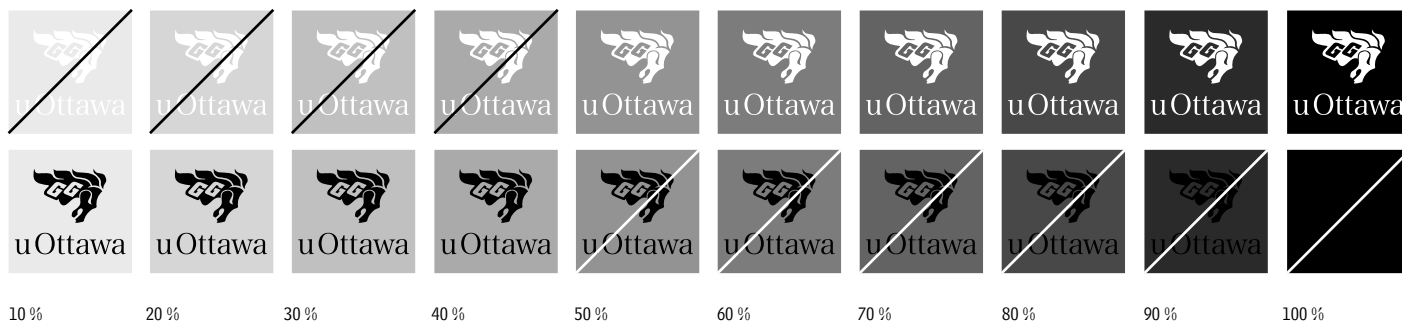
LOGO - COULEUR



Il est possible d'utiliser un fond ne dépassant pas une tonalité de 40 %. Lorsque le pourcentage excède cette norme, le logo doit être monochrome.

ÉVALUATION DES TONALITÉS - sur pourcentages de noir

LOGO - MONOCHROME



L'UTILISATION DU LOGO NOIR SUR FOND BLANC ET DU LOGO BLANC SUR FOND NOIR, RESTENT LES SOLUTIONS PRÉFÉRABLES POUR OBTENIR LES MEILLEURS CONTRASTES.

LE LOGO INVERSÉ PEUT ÊTRE UTILISÉ SUR UN FOND NOIR DE 50 À 100 %. LE LOGO NOIR NE POURRA ÊTRE UTILISÉ QUE SUR UN FOND DE 0 À 40 %.

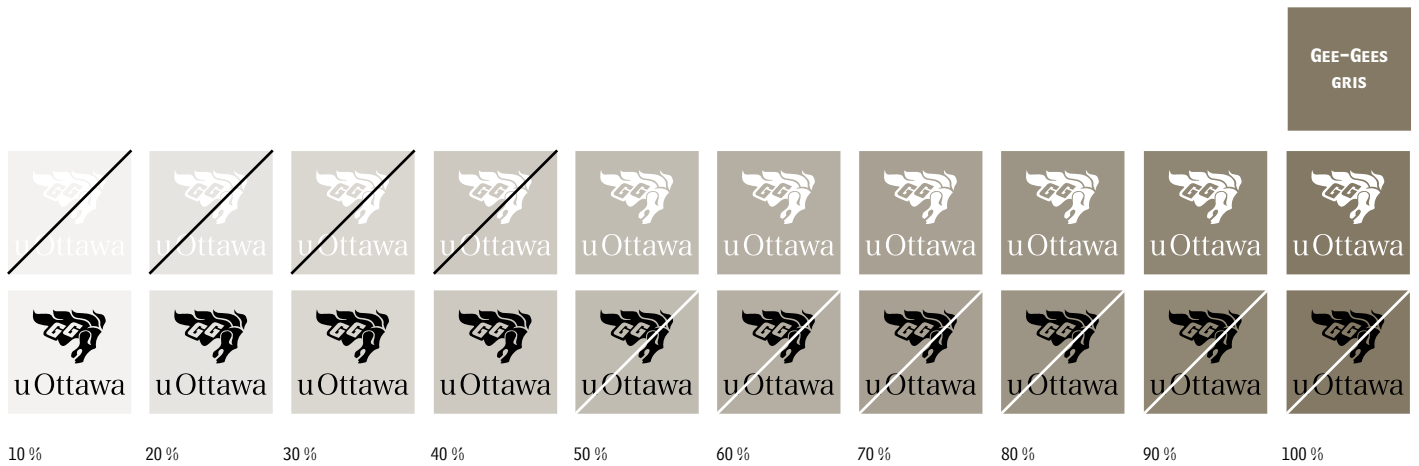
L'ÉVALUATION DES TONALITÉS S'APPLIQUE POUR LES FONDS MONOCHROMES ET EN COULEUR. POUR LES FONDS EN COULEUR, IL FAUT TROUVER L'ÉQUIVALENCE DE TONALITÉS EN GRIS POUR EN FAIRE L'ÉVALUATION.

DANS L'APPLICATION DU LOGO INVERSÉ, IL EST NÉCESSAIRE DE NE PAS PRIVILÉGIER UN FOND CLAIR QUI AFFAIBLIRAIT LES CONTRASTES ENTRE LE LOGO ET LE FOND.

Note: La taille minimale n'est pas respectée dans les exemples ci-dessus, qui sont montrés à titre indicatif, pour l'évaluation des tonalités seulement.

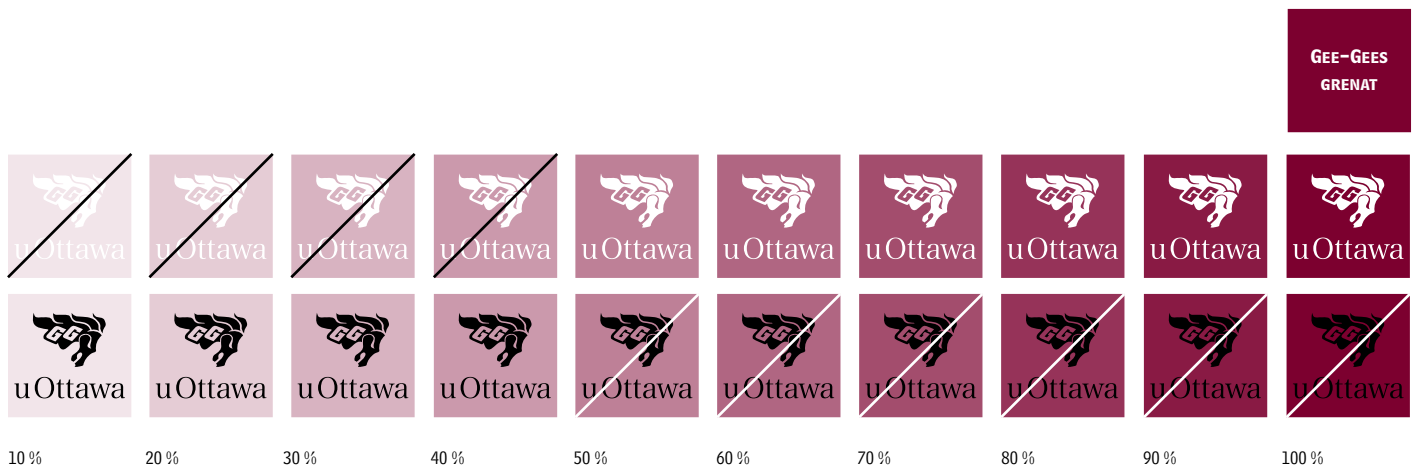
ÉVALUATION DES TONALITÉS

LOGO INVERSÉ - MONOCHROME



ÉVALUATION DES TONALITÉS

LOGO INVERSÉ - MONOCHROME



Note: La taille minimale n'est pas respectée dans les exemples ci-dessus, qui sont montrés à titre indicatif, pour l'évaluation des tonalités seulement.

Les sections 1.5-1.6-1.6b présentent les options recommandées quant aux choix de fonds. Dans le cas où le logo est utilisé sur un fond d'une autre couleur, il est extrêmement important d'assurer la visibilité de tous les éléments du logo. Les exemples ci-dessous illustrent les choix à faire et à proscrire. Même si la version noire du logo est lisible sur la plupart des fonds demi-tons, il est préférable d'utiliser la version renversée.

FONDS (COULEUR)

LOGO - COULEUR



FONDS (COULEUR)

LOGO INVERSÉ - GRENAT



L'aspect visuel des publications promotionnelles, institutionnelles et publicitaires doit être coordonné pour véhiculer une image forte et uniforme. On évite les surfaces qui empêchent l'identité visuelle de bien se démarquer.

PHOTOS



Pour assurer l'intégrité de l'identité visuelle, il faut s'abstenir de modifier, de raccourcir ou de réorganiser le logo de quelque manière que ce soit. Sa composition graphique est inaltérable pour rester conforme aux utilisations autorisées. Voici quelques exemples de remaniements proscrits.

EXEMPLES



Ne pas isoler les éléments du logo.

uOttawa



uOttawa

Ne jamais déplacer les éléments qui composent le logo.



uOttawa

Ne pas modifier les proportions des éléments.



uOttawa

Ne pas créer de distorsions.



uOttawa

uOttawa

Ne pas faire d'ombrage sous le logo.



uOttawa

Ne pas exercer de rotations.



uOttawa

Ne pas modifier les polices de la signature et des dénominations.



uOttawa

Ne pas créer de tracé autour des textes.

Pour assurer l'intégrité de l'identité visuelle, il faut s'abstenir de modifier, de raccourcir ou de réorganiser le logo de quelque manière que ce soit. Sa composition graphique est inaltérable pour rester conforme aux utilisations autorisées

CORRECT

Gee-Gees

GEE-GEES

Gee-Gee

GEE-GEE

GG

GGs

INEXACT

Gee Gees

GEEGEE

GEEGEES

GEES

Geeges

gee-gees

gee-gee

G-Gees

